

KBL EPB EQUITY FUND II

SICAV de droit luxembourgeois, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 43091

Publication des modifications apportées au prospectus, au prospectus simplifié et aux statuts conformément à l'art. 133 al. 3 OPCC

La publication du 24 janvier 2012 dans la FOSC et du 20 janvier 2012 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch est rectifiée comme suit :

1. Restrictions d'investissements

Il est désormais précisé que (i) l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV aux instruments financiers dérivés est calculée selon la méthode des engagements définie par les circulaires CSSF 07/308 et 11/512, et (ii) que l'engagement total net de chaque compartiment de la SICAV sur instruments financiers dérivés est limité à **100%** (et non 200%, comme précédemment publié) de la valeur nette totale du portefeuille dudit compartiment.

Le prospectus, le prospectus simplifié, les statuts, les modifications intégrales du prospectus et du prospectus simplifié, ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant en Suisse de la SICAV.

Genève, février 2012

Le représentant et agent chargé du service de paiement en Suisse de la Sicav : KBL (SWITZERLAND) LTD, Boulevard Georges-Favon 7, 1211 Genève 11, Suisse.